



NIEVRE FOOTBALL

Journal officiel du District de la Nièvre

ENSEMBLE, partageons la passion Football ! – Tél : 03.86.61.07.23



SOMMAIRE

Actualités

☞ Accès [direct](#)

Procès-verbaux

☞ Accès [direct](#)

Classements et désignations

☞ Disponibles en fin de journal

NOS PARTENAIRES

Intermarché
HYPER
VARENNES-VAUZELLES



Volkswagen



NIÈVRE
le département



CENTRE LOIRE

Coup d'envoi des premiers pas dans le foot !



Le District de la Nièvre de Football lance l'opération **Coup d'envoi des premiers pas dans le foot !**

Celle-ci consiste à sensibiliser et "former" les néo encadrants sur la catégorie U7 pour accompagner au mieux nos jeunes licenciés.

Vous êtes responsable de la catégorie U7 et souhaitez renforcer votre encadrement : Foncez !

Vous êtes accompagnateur d'une équipe U7 et souhaitez en apprendre davantage et être plus à l'aise : Foncez !

Objectifs	Public cible	Contenu
Connaissance du public U7 Pédagogie et posture d'accompagnateur	Néo encadrant(e)s sur la catégorie Parents accompagnateurs	Un temps théorique en salle Un temps de pratique sur le terrain

Nous vous proposons donc **2 dates** afin de viser un maximum de personnes :

1. **Lundi 21 septembre** à Varennes Vauzelles **au stade des Senets** à 18h30
2. **Mardi 22 septembre** à Decize à 18h30

Vous retrouverez le lien d'inscription ci-dessous :

[LIEN D'INSCRIPTION](#)

CALENDRIER DES ACTIONS TECHNIQUES DU PPF



Saison 2026 - 2027



~~ ENSEMBLE, partageons la passion Football !! ~~

CATEGORIES		U11 F & G (2016)	U12 G (2015)	U13 G (2014)	U14 G (2013)	U15 G (2012)	U17 G (2010)	G08 F & G (2013 à 2016)	U11 - U12 - U13 F (2014 à 2016)	U14 - U15 F (2012 & 2013)
DATES										
AOUT	du 29			Rassemblement Régional						
	du 31									
SEPTEMBRE	du 01	REUNION DE L'EDUCATION - QUALITE SUR LES COMPETITIONS ET LES ACTIONS TECHNIQUES								
	du 02									
	du 03									
	du 04									
OCTOBRE	du 05			Observation 1						Ress. de Secteur NTCO U12F
	du 06			Observation 2						Intervenants Régionaux U12F
	du 07			Observation 3						
	du 08					Observation 1				
	du 09							Centre de Perf. Rég. 1		
	du 10								Observation 2	Observation 3
	du 11									
	du 12			Centre de Perf. Rég. 1						Stage Régional (1) U12F
	du 13				Observation 1			Centre de Perf. Rég. 1		
	du 14								Observation 2	Observation 3
	du 15									
	du 16			Centre de Perf. Rég. 1						
	du 17			Centre de Perf. Rég. 1						
	du 18				Observation 1					
NOVEMBRE	du 19								Centre de Perf. Rég. 2	
	du 20							Centre de Perf. Rég. 2		
	du 21									
	du 22									
	du 23									
	du 24									
DECEMBRE	du 25									
	du 26									
	du 27									
	du 28									
	du 29									
	du 30									
	du 31									
	du 01									
	du 02									
	du 03									
JANVIER	du 04									
	du 05									
	du 06									
	du 07									
	du 08									
	du 09									
	du 10									

CODE COULEURS

Visites Clubs
Journées

Actions Techniques
Départementales

Actions Techniques
Secteur NTCO
(U11 à U15)

Actions Techniques
Régionales

Football en
Milieu Scolaire

Tout réservé de modifications - Version de 16 septembre 2016

CATEGORIES DATES		U13 F & G (2016)	U12 G (2015)	U13 G (2014)	U14 G (2013)	U15 G (2012)	U17 G (2010)	GDB F & G (2013 à 2016)	U11 - U12 - U13 F (2014 à 2016)	U14 - U15 F (2012 à 2013)
FEBVIER	Mé. 01		Observation 1	Rassemblement de Seigneurs NYCD						
	Vé. 05									
	Ju. 09				Stage Régional (1)					
	Di. 07									
	Vé. 12									
	Ju. 17								Stage Régional U12F	Stage Régional U15F
	Di. 14									
	Ju. 21					Intervalle Pédal			Centre de Pont. Dép. 1 U11 à U13F	
	Mé. 16	Centre de Pont. Dép. 1				Intervalle Pédal				
	Mé. 17									
	Ju. 20								Centre de Pont. Dép. 1 U11 à U13F	
	Vé. 19	Centre de Pont. Dép. 1								
	Ju. 27	Centre de Pont. Dép. 1							Centre de Pont. Dép. 1 U11 à U13F	
	Mé. 18	Centre de Pont. Dép. 1		Stage Perfectionnement Régional		Épaves Pédal				
	Mé. 20									
	Ju. 26					Stage Régional Pédal	Stage Régional Pédal		Centre de Pont. Dép. 1 U11 à U13F	
	Vé. 23	Centre de Pont. Dép. 1								
MARS	Mé. 01				Centre de Pont. Dép. 1					
	Mé. 30	Centre de Pont. Dép. 1						Centre de Pont. Rég. 2		
	Ju. 23							Centre de Pont. Dép. 1		
	Mé. 17								Match de préparation 1	
	Ju. 20		Festival Pédal U12 Mix							
	Mé. 20		Journée Rallye-épave Pôle Espoirs	Centre de Pont. Dép. 1	Journée Régionale 1 Pédal	Journée Régionale 1 Pédal				
	Mé. 31	Centre de Pont. Dép. 1			Journée Régionale 2 Pédal	Journée Régionale 2 Pédal				
	Ju. 03							Centre de Pont. Dép. 1		
AVRIL	Mé. 07			Centre de Pont. Dép. 1						
	Vé. 09									
	Ju. 17								Caravane Pôle Espoirs	
	Ju. 17									
	Mé. 18	Centre de Pont. Dép. 1	Caravane Pôle Espoirs							
	Mé. 16									
	Ju. 23									
	Vé. 14	Centre de Pont. Dép. 1			Stage Régional (2)				Centre de Pont. Dép. 1 U11 à U13F	
	Ju. 17									
	Ju. 24								Centre de Pont. Dép. 1 U11 à U13F	
	Mé. 19			Centre de Pont. Dép. 1						
	Mé. 21								Match de préparation	
	Ju. 22								Match de préparation 2	
	Vé. 23	Rassemblement de Seigneurs NYCD								
	Ju. 25	Festival Pédal U12 Mix								
	Mé. 28	Télé-Pédal Day (Pôle Espoirs)		Match de préparation					Basin de Seigneurs NYCD U12F	
	Ju. 29							Centre de Pont. Dép. 1		
MAI	Mé. 01	Télé-Pédal Day (Pôle Espoirs)								
	Ju. 06			Challenges Interclubs (1)					Challenges Interclubs (2)	
	Mé. 12	Télé-Pédal Day 100 Pédal	Centre de Pont. Dép. 1							
	Ju. 23							Centre de Pont. Dép. 1		
	Mé. 20								Journée Régionale U12F	
	Ju. 27									
	Ju. 28	Télé-Pédal Day (Pôle Espoirs)						Centre de Pont. Dép. 1		
	Ju. 29									
JUIN	Mé. 01		Centre de Pont. Dép. 1							
	Ju. 20							Centre de Pont. Dép. 1		
	Mé. 16	Observation 1	Centre de Pont. Dép. 1							
	Ju. 19								Stage Régional U12F	
	Di. 20									
	Mé. 23	Observation 2	Centre de Pont. Dép. 1							
	Ju. 29									
	Di. 27		Stage de Seigneurs NYCD							

Sous réserve de modifications - Version du 16 septembre 2016

INFORMATIONS UTILES

CONSEILLER TECHNIQUE EN CHARGE DU
PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL
Jérôme LEMERCIER
Port : 06.61.46.52.65 / 06.42.16.15.97
Email : jlemercier@bfc-nycd.fr

DISTRICT DE LA MEUVRE
Tél : 02.46.62.07.22
Email : clemence@meuvre.fr



VACANCES SCOLAIRES

VACANCES DE LA TOUSSAINT
du 17 Octobre au 1er Novembre 2016

VACANCES DE NOËL
du 19 Décembre 2016 au 02 Janvier 2017

VACANCES D'HIVER
du 12 au 28 Février 2017

VACANCES DE PÂQUES
du 20 au 25 Avril 2017



District de la
Nièvre de
football

COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion du 16 septembre 2026

Procès-verbal N° 06

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : Mme Anne-Cécile SIMOES, M. Guy MARTIN, Eric GADAT, Lionel ERAY

Excusés : MM. Bernard MAY

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel

- Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.

Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

- Rappel : les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau de niveau district se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver) (décision Comité de Direction du 26/08/24).

1 – MATCHS NON-JOUES

Départemental 2 poule A

POUILLY 1 / NEVERS CHALLUY SERMOISE 3, match n°78801542 du 13/09/2026 – fixé le 27/09/2026

DONZY 1 / LA CHARITE 1, match n°78801541 du 13/09/2026 – fixé le 27/09/2026

Départemental 2 poule B

LUTHENAY 1 / CHATEAU ARLEUF 1, match n°78805419 du 13/09/2026 – fixé le 27/09/2026

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Départemental 2 poule B

FC DECIZE 3 / MOULINS 2, match n°78805424 du 20/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h30.

Accord de la Commission.

ESN58 2 / MARZY 1, match n°788805443 du 18/10/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h.

Accord de la Commission.

ESN58 2 / LA MACHINE 2, match n°78805465 du 06/12/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h.

Accord de la Commission.

ESN58 2 / MOULINS 2, match n°78805538 du 30/05/2027

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h30.

Accord de la Commission, sous réserve de non-incidence au classement (dernière journée de championnat, les rencontres devant se jouer à 15h sauf rencontre sans incidence). En cas d'incidence au classement, la Commission repositionnera la rencontre à 15h

Départemental 4 poule B

MOULINS 3 / DRUY BEARD 2, match n°79349699 du 20/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 01/11/2026

Refus de la Commission, qui repositionne cette rencontre le 25/10/2026.

LA MACHINE 3 / CHATEAU ARLEUF 2, match n°79349733 du 20/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 27/09/2026.

Accord de la Commission.

3 – DOSSIER TRANSMIS

- Par la Commission Statuts et Règlements du 10/09/2026 :
 - Prend note de la décision de la Commission confirmant le résultat de la rencontre D1 NEVERS BANLAY 1 / LUZY 1 du 06/09/2026

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – MATCHS NON-JOUÉS

Critérium féminin

ESN58 1 / CLAMECY 1, match n°78804964 du 06/09/2026 – fixé au 27/09/2026

ST PIERRE 1 / GUERIGNY URZY 1, match n°78804960 du 06/09/2026 – fixé au 27/09/2026

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Critérium féminin

CHARRIN 1 / ST PIERRE 1, match n°78804971 du 20/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 25/10/2026.

Accord de la Commission.

ST REVERIEN 1 / GUERIGNY URZY 1, match n°78804972 du 20/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser cette rencontre pour qu'elle se joue à Guérigny.

Accord de la Commission, match retour à St Reverien.

ESN58 1 / FC DECIZE 1, match n°78804974 du 20/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 25/10/2026.

Accord de la Commission.

3 – DOSSIER TRANSMIS

- Par la Commission Statuts et Règlements du 10/09/2026 :
 - Prend note de la décision de la Commission donnant match perdu à St Reverien (0 but, 0 point) pour en reporter le bénéfice à Coulanges (3 pts, 14 buts)

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026 A 17H15

Le Président
Michel PINGUET



La secrétaire,
SIMOES Anne Cécile



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Réunion du : 18 septembre 2026 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 5

Présidence : Mme OSBERY Sylvie

Présents : MM. RAFFARD, TREPKA

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

REGLEMENTS 2026/2027

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que toute correspondance doit être réalisée depuis l'adresse mail officielle du club et à l'attention du Secrétariat du District.

REPORT DE RENCONTRES OU MODIFICATION D'HORAIRE (art. 4.1.4 des Règlements du DNF)

Règles communes aux compétitions à 11 et à 8

Pour pouvoir être examinée par le Département Technique Jeunes, **toute demande de report de match ou d'inversion obligatoirement validée par le club adverse devra être reçue au plus tard le mercredi minuit précédant la date initiale de la rencontre via FOOTCLUBS.**

Par dérogation au texte ci-dessus, une tolérance est accordée pour le football à 8 : les deux clubs pourront faire parvenir leur accord par mail le jeudi avant midi.

Tant pour le football à 8 qu'à 11, une rencontre ne pourra être reportée qu'une seule fois maximum à la demande des clubs (sauf report du fait du District).

Un match joué à une autre date, heure ou lieu, que ceux fixés par le calendrier officiel, sans accord de la Commission, est susceptible de non-homologation, de perte du match et de sanctions financières.

En cas de forfait, les clubs doivent se reporter aux articles 3.1.1 c et 3.4.1.i relatif aux forfaits.

En cas de terrain impraticable, les clubs doivent se reporter à l'article 2.9 relatif aux terrains impraticables.

Pour un match non joué (hors forfaits et terrains impraticables) à la date prévue, le secrétariat du District devra en être impérativement informé par mail par le club recevant le jour même de la rencontre sans préjudice de la perte éventuelle du match à l'une ou l'autre, voire aux deux équipes au vu des circonstances.

1 – FOOT A 11

1.1. Matches non joués

Championnat U18 poule A

UCS COSNE 1 / CS CORBIGNY 1 - match n° 79235351 du 12/09/26 – fixé au 17/10/2026.

Championnat U18 poule B

JS MARZY 1 / E. GUERIGNY URZY 1 – match n°79235845 du 12/09/2026 – fixé au 14/11/2026.

FC NEVERS BANLAY 1 / US COULANGES 1 - match n° 79235846 du 12/09/26 – fixé au 17/10/2026.

Championnat U15 D2 poule A

E. ST BENIN 2 / V PREMERY 1 – match n°79236272 du 12/09/2026 – fixé au 17/10/2026.

AS CLAMECY 1 / E. ST PIERRE 1 – match n°79236271 du 12/09/2026 – fixé au 17/10/2026.

ASL ST PERE 1 / AS POUILLY 1 – match n°79236273 du 12/09/2026 – fixé au 17/10/2026.

Championnat U15 D2 poule B

CS CORBIGNY 1 / E. MARZY 1 – match n°79236380 du 12/09/2026 – fixé au 17/10/2026.

1.2. Demandes de modifications de rencontres

Championnat U18 poule A

CS CORBIGNY 1 / E. LA MACHINE 1 – match n°79235354 du 19/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer la rencontre à 14h.

Accord de la Commission.

FC DECIZE 2 / AS CHARRIN 1 – match n°79235355 du 19/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 17/10/2026.

Accord de la Commission.

Championnat U15 poule D1

UCS COSNE 1 / AFGP 58 1 – match n°79236133 du 19/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer la rencontre à 12h.

Accord de la Commission.

Championnat U15 poule D2A

ASL ST PERE 1 / AS CLAMECY 1 – match n°79236276 du 19/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 05/12/2026 à 14h30.

Accord de la Commission.

E. ST PIERRE 1 / AS POUILLY 1 – match n°79236297 du 07/11/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser cette rencontre. Celle-ci aura donc lieu à POUILLY. Le match aller du 26/09/2026 se jouera à ST PIERRE à 12h30.

Accord de la Commission.

1.3. Coupe Gambardella : reprogrammation de rencontres

En raison du 2^{ème} tour de la Coupe Gambardella le 27/09/2026, les rencontres suivantes du 26/09/2026 sont reprogrammées le 24/10/2026 :

Championnat U18 poule A

E. LA MACHINE 1 / UCS COSNE 1 – match n° 79235359

AS CHARRIN 1 / CS CORBIGNY 1 – match n° 79235360

Championnat U18 poule B

FC NEVERS BANLAY 1 / JS MARZY 1 – match n° 79235853

ESN 58 1 / US COULANGES 1 – match n° 79235855

1.4. Modification championnat U18 brassage poule B

Intégration de l'équipe de l'US ST PIERRE dans l'Entente GUERIGNY URZY / MONTIGNY (effectif insuffisant).

De ce fait, cette poule comptabilisera 2 exempts.

Les 2 clubs exempts pourront organiser des matchs amicaux.

Catégorie U18
BRASSAGE Poule B
US COULANGES 1
FC NEVERS BANLAY 1
<i>Exempt</i>
E. GUERIGNY URZY / MONTIGNY 1 / US ST PIERRE 1
AFGP 58 2
JS MARZY 1
ASL ST PERE 1
ESN 58 1
ASA VAUZELLES 2
<i>Exempt</i>

2 – FOOT A 8

2.1 Modification triangulaire U13D2

19/09/2026 : le site prévu à Charrin se déroulera à Varennes-Vauzelles au stade des Ateliers.

Clubs concernés : ASA VAUZELLES 2 – AS CHARRIN 1 – AS POUILLY 1

3 – ENTENTES ENTERINEES

Championnat U18 poule A

E. LA MACHINE / ST BENIN 1

E. CHATILLON / CERCY / MOULINS 1

Championnat U18 poule B

E. GUERIGNY URZY / MONTIGNY / ST PIERRE 1

Championnat U15 poule D2A

E. PREMERY / GUERIGNY URZY
E. ST BENIN / LA MACHINE 2
E. ST PIERRE / FC DECIZE / ESN 58 1

Championnat U15 poule D2B

E. CERCY / CHATILLON / MOULINS 1
E. MARZY / COULANGES 1

Championnat U13 Division 2

E. MOULINS / CERCY / CHATILLON 1
E. ST PERE / DONZY / ALLIGNY ST AMAND 1
E. VARZY / CORBIGNY 1
E. ST ELOI / CHAULGNES 1
E. ST BENIN / LA MACHINE 2

U11

E. ST ELOI / CHAULGNES
E. ALLIGNY ST AMAND / DONZY

U9-U7

E. ST ELOI / CHAULGNES
E. BRASSY / LORMES
E. DONZY / ALLIGNY ST AMAND

4 – INFOS CLUBS

4.1 Réunions de rentrée des éducateurs U7

La commission rappelle que **la présence des clubs est indispensable** ; à défaut le club s'expose à une amende de 70€.

U7 :

- **Lundi 21 septembre 2026 à 18h30 au Senets**
- **Mardi 22 septembre 2026 à 18h30 à Decize**

La Présidente,
Sylvie OSBERY



La Secrétaire de séance
Cécile TOURNOIS



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.

Réunion 10 septembre 2026 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 2

Présidence : M. BERFORINI Joseph

Présents : MM. BOLLE, COURTAUD, MONGIN, RAFFARD, ROUILLERE

Bienvenue à M. DIAS, nouveau membre de la Commission Statuts et Règlements

1– STATUT DES ÉDUCATEURS

En complément des obligations prévues aux Statuts des Educateurs, les clubs disputant le championnat de Départemental 1 Sport Comm sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur titulaire à minima du CFF3 ou s'engager à passer et obtenir le CFI Seniors dans la saison sportive.

Il peut jouer avec les équipes de son club selon les dispositions en vigueur, mais il doit obligatoirement être présent sur le banc de touche ou sur le terrain à chaque fois que l'équipe de son club participe à une compétition officielle. Si un club ne dispose pas du CFI Seniors en Départemental 1, une amende (prévue au barème financier) par match officiel de son équipe sera appliquée. Toutefois, le club a la possibilité de se mettre en règle en inscrivant un éducateur à une des sessions de formation organisée par la Direction Technique Départementale et avoir fait, au préalable, une demande de dérogation.

En cas de non-respect de cet engagement et de la non-obtention du CFI Seniors, le club est susceptible de se voir infliger une amende prévue au barème financier du District de la Nièvre, de façon rétroactive depuis le premier match de la saison.

1.1 Droits et Amendes

6.5. Texte adopté P.V. du COMITE DE DIRECTION du 24 Août 2022

Les clubs de D1 en infraction vis-à-vis du Statut des Educateurs se voient lourdement sanctionnés en saison, ce qui constitue souvent une mauvaise surprise...

Aussi pour lisser cette somme, le DNF prélèvera à chaque match l'amende prévue au barème financier. Si le club se met en règle vis-à-vis de cette obligation (obtention et certification du CFI Seniors ou du DF Coach Séniors), le débours de cette somme sera reversé sur le compte du club.

ETAT DE LA LISTE DE L'EDUCATEUR DECLARE 2026/2027

TRANSMIS PAR LA DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE au 9 septembre 2026

CLUB	NOM Éducateur	Prénom éducateur	Diplôme actuel SENIORS	Obligation
AS CLAMECY 2 -506413-	DION	Joris	Néant	DEROGATION demandée. Engagé à passer et obtenir le CFI Séniors dans la saison sportive.
AS GARCHIZY 2 -508755-	HENRY	Christophe	Néant	DEROGATION demandée. Engagé à passer et obtenir le CFI Séniors dans la saison sportive.
RC NEVERS CHALLUY SERMOISE 2 -541323-	MARTINEZ	Patrick	Néant	DEROGATION demandée. Engagé à passer et obtenir le CFI Séniors dans la saison sportive.
US COULANGES 2 -532380-	MICHOT	Jérémy	Néant	En infraction
US CERCY -506408-	RIBEIRO	Antonio	CFI Séniors	En règle
CIE IMPHY -605084-	REHAHLI	Aazddine	DF Coach Séniors	En règle
ESN 58 -582660-	GERMAIN	Emmanuel	DF Coach Séniors	En règle
US LUZY -548305-	PIGNER	Jean Baptiste	CFI Séniors	En règle
FC NEVERS BANLAY -581138-	TARDIVAT	Jean-Marc	D.E.S.	En règle
US MOULINS E -506434-	TARET	Tristan	CFI Séniors	En règle
AS ST BENIN -512517-	GOTTHARD	Mathias	CFI Séniors	En règle
ASA VAUZELLES 3 -508761-	BAIA	Manuel	CFI Séniors	En règle

Le Président,

Joseph BERFORINI



J. BERFORINI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F



Réunion : 17 septembre 2026 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal : N° 03

Présidence : M. BERFORINI Joseph

Présents : MM. BOLLE Christophe, DIAS Benjamin, RAFFARD Pierre

Excusés : MM. COURTAUD Gilles, MONGIN Thierry, ROUILLERE Christian

Secrétaire de séance : Mme TENAILLE Anaïs

1 – F.M.I.

1.1 Echec F.M.I.

Compétitions football - SENIORS M, SENIORS F, JEUNES

Le responsable officiant pour accéder à l'ouverture de l'application doit obligatoirement :

- 1) avoir : Une TABLETTE présentée par le club recevant, en bon état de fonctionnement.
- 2) avoir : le CODE Identifiant de son club et de son MOT DE PASSE.

Pour accéder à une équipe ou toutes les équipes de son club, il doit avoir les droits d'accès ouverts par le Correspondant Footclubs, dans Utilisateurs Footclubs.

Il faut que cette personne soit habilitée « gestionnaire de la FMI » validée, cochée, auprès des équipes rattachées.

RAPPEL

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

Journée du 12 Septembre 2026

CHAMPIONNAT U18A

Match n° 79235350 – CHARRIN 1 / ENT. CHATILLON 1 – Arbitre VILLA Dominique

La Commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'Echec FMI.

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs.
- enregistre le résultat : **CHARRIN 1 (2/6) ENT. CHATILLON 1**

S'agissant de la première journée de championnat, la Commission à titre exceptionnel n'applique pas les amendes prévues aux dispositions financières.

CHAMPIONNAT U18A

Match n° 79235349 – CHATEAU ARLEUF 1 / COULANGES 2 – Arbitre ARNAUD Cyrille

La Commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'Echec FMI.

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs.
- enregistre le résultat : **CHATEAU ARLEUF 1 (1/3) COULANGES 2**

S'agissant de la première journée de championnat, la Commission à titre exceptionnel n'applique pas les amendes prévues aux dispositions financières.

CHAMPIONNAT U18B

Match n° 79235353 – CLAMECY 1 / LA CHARITE 1 – Arbitre FERNANDES Jean Manuel

La Commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'Echec FMI.

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs.
- enregistre le résultat : **CLAMECY 1 (11/0) LA CHARITE 1**

Le club de LA CHARITE : se conformer aux instructions adressées par le Secrétariat DNF pour création du code identifiant d'accès à la FMI.

S'agissant de la première journée de championnat, la Commission à titre exceptionnel n'applique pas les amendes prévues aux dispositions financières.

Journée du 13 Septembre 2026

M. BOLLE n'a pas pris part à l'étude et aux délibérations.

CHAMPIONNAT D1

Match n° 56636655 – NEVERS CHALLUY SERMOISE 2 / ST BENIN 1 – Arbitre KAJDAN Pierrick

La Commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'Echec FMI.

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs.
- enregistre le résultat : **NEVERS CHALLUY SERMOISE 2 (3/2) ST BENIN 1**

La Commission inflige une amende de 46€ au club de NEVERS CHALLUY SERMOISE pour absence de tablette (dispositions financières 2026/2027 du DNF)

2 – CHAMPIONNATS Jeunes

2.2 Réserve d'avant-match

M. RAFFARD n'a pas pris part à l'étude et aux délibérations.

CHAMPIONNAT U15D1

Match N°79236131 – VAUZELLES 2 / COSNE 1 - Arbitre CAMUSAT Baptiste

Vu la réserve d'avant-match formulée par le club ASA VAUZELLES de la manière suivante :

« Je soussigné(e) TALL, ISSA, 2547597526 Dirigeant Responsable du club VAUZELLES A.S.A. formule des réserves pour le motif suivant : Le nombre de joueurs mutés dans l'équipe visiteuse est supérieur au maximum autorisé...(4) 4 joueurs mutés+1 hors période »

Pris connaissance de la confirmation de ladite réserve via l'adresse officielle du club le 12/09/2026,
Vu les dispositions des articles 141 Bis, 142, 186 et 160 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Attendu que l'article 160 des Règlements Généraux prévoit notamment que « *Sauf dispositions plus restrictives adoptées en Assemblée Générale de Ligue et reprises dans les règlements de la Ligue, dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U10 à U18 et U10 F à U18 F, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont au maximum un joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.* »
Attendu qu'il est constaté que les joueurs CHAGNON Lucas, CARTOT Timeo, ESSAADI Adib, DOISNE Matheo disposent d'un cachet mutation sur leurs licences,
Attendu qu'il est constaté que le joueur FABISIAK Mathis dispose d'un cachet mutation hors période sur sa licence,
Considérant que ces 5 joueurs ont pris part à la rencontre alors que les règlements fixent la limite de joueurs mutés pouvant prendre part à la rencontre à 4 **dont** 1 hors période maximum,
Par ces motifs,
La Commission,
DIT la réserve d'avant-match recevable sur la forme,
DIT la réserve d'avant-match fondée,
INFLIGE la perte du match pénalité au club de COSNE (0 but pour, 3 contre, -1 point) pour en REPORTER le bénéfice à VAUZELLES (3 buts pour, 0 contre, 3 points),
INFLIGE une amende de 50€ au club de UCS COSNE pour licencié non qualifié (dispositions financières du DNF 2026/2027)
MET les frais de dossier (20,00€) à la charge du club UCS COSNE.

Transmet la décision au Département Technique Jeunes pour homologation.

3 – STATUT DES ÉDUCATEURS

CONTROLE DE PRESENCE SUR LA FEUILLE DE MATCH DE L'EDUCATEUR DECLARE EN CHARGE DE L'EQUIPE

Journée 2 du 13/09/2026

US COULANGES 2 : en infraction

- Amende situation irrégulière

Amende 30.00€

4 – Règlements DNF

3.1.2 : Déroulement des rencontres

NUMÉRO DES MAILLOTS

Les joueurs portent le numéro correspondant à l'ordre de présentation des équipes figurant sur la feuille de match.

Pour l'ensemble des compétitions à 11 du District de la Nièvre de Football, les joueurs doivent être numérotés de 1 à 14.

Aucune contestation ultérieure ne sera acceptée

3.2.4 : Lois du jeu foot à 8

NUMÉRO DES MAILLOTS

Les joueuses / joueurs portent le numéro correspondant à l'ordre de présentation des équipes figurant sur la feuille de match. Pour l'ensemble des compétitions à 8 des Seniors du District de la Nièvre de Football, les joueuses / joueurs doivent être numéroté(e)s de 1 à 12.

Aucune contestation ultérieure ne sera acceptée.

Le Président

Joseph BERFORINI

La Secrétaire de séance

Anaïs TENAILLE



J.BERFORINI



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.

Réunion du 17 septembre 2026 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 6

Présidence : M. David BERQUIER

Présents : MM. BERQUIER, BOITIER, CHEMINOT, DEVOUCOUX.

Excusé : M. ATERO.

1 – INDISPONIBILITES

- AFESSAR S du 20 au 28 septembre.
- BERTIN A les 19 et 20 septembre et du 27 septembre au 3 octobre.
- BESSIERE M les 17 et 18 octobre et les 7 et 8 novembre.
- BOITIER K les 31 octobre et 1^{er} novembre.
- BRUN B du 9 septembre au 10 octobre.
- CROCHET M le 20 septembre.
- DIAS C les 10 et 11 octobre.
- GONZALEZ L les 3 et 4 octobre.
- MORNAY L du 16 septembre 2026 au 16 janvier 2027.
- TENAILLE C le 4 octobre.

2 – COURRIERS

- De BRUN B. Certificat médical reçu. Pris note.

3 – INFOS DIVERSES

Les cours d'arbitres en activité auront lieu le vendredi 9 octobre 2026 à partir de 19h00 au siège du District.

Le Président
Dominique ATERO



COMMISSION

STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion : Mercredi 09 Septembre 2026 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal : N° 1

Président de séance : M. Dominique ATERO

Présents : Mme Océane BROSSARD, MM. Arnaud SAULZET, Pierrick KAJDAN

Excusés : MM. Jean Paul VALLET, Kevin BOITIER

La commission :

- DRESSE EN CONSÉQUENCE LA LISTE DES CLUBS qui n'ont pas, A LA DATE DU 31 août 2026, le nombre d'arbitres obligatoire et passibles, faute de régulariser leur situation avant le 28 février 2027, des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du statut de l'arbitrage,

- PRÉCISE QUE LES AMENDES SONT INDIQUÉES A TITRE INFORMATIF ET QUE CELLES-CI DEVIENNENT DÉFINITIVES LORS DES DEUX PROCHAINES ÉTUDES (28 février et 15 juin 2027),

- PRÉCISE EN OUTRE QUE LES SANCTIONS SPORTIVES NE S'APPLIQUENT QU'À LA SEULE ÉQUIPE PREMIÈRE DU CLUB, exception des clubs évoluant en Ligue 1, Ligue 2 et NATIONAL 1,

- SOULIGNE ÉGALEMENT qu'en ce qui concerne les arbitres, si la seule pièce manquante est le dossier médical, le dossier de demande de licence n'est annulé automatiquement qu'à l'expiration d'un délai de 60 jours à compter du 31 août de la saison en cours. Par exception, la date de réception dudit dossier médical, dans ce délai, ne modifie pas la date d'enregistrement de la licence,

- PRÉCISE, en outre, que la présente liste est une liste intermédiaire, qui ne préjuge en rien de la situation des clubs en fin de saison, notamment en cas de non-respect du nombre de matchs à effectuer par les arbitres en titre, avec application de la mutualisation du décompte des matchs arbitrés par les arbitres obligatoires du club.

- RAPPELLE le nombre de matchs à réaliser selon la catégorie de l'arbitre, SAISON 2026/2027

Arbitre Senior : 18 matchs

Jeune Arbitre Majeur : 18 matchs

Jeune Arbitre Mineur : 15 matchs

Très Jeune Arbitre : 10 matchs

Nouvel arbitre nommé avant le 31/12 : 9 matchs

Nouvel arbitre nommé avant le 15/04 : 3 matchs

- DRESSE, EN CONSÉQUENCE, LA LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 31 août 2026 vis-à-vis du nombre d'arbitres obligatoire,

1 – Communication de la Commission Statut de l'Arbitrage

Situation Ludovic TENAILLE

Club formateur : U.S. Coulanges

Club quitté : A.S. Fourchambault

Nouveau club : J.S. Marzy

La Commission, dit que M. TENAILLE Ludovic ne pourra couvrir le club de la J.S Marzy qu'à compter de la saison 2030/2031.

La présente décision est susceptible de recours dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain de la notification de la présente auprès de la Commission d'Appel du District.

Situation Pierrick KAJDAN

Club formateur : F.C Nevers

Club quitté : F.C Nevers

Nouveau club : C.I.E. Imphy

Considérant que le club quitté à ce jour n'est pas en inactivité totale de sorte que l'article 32 du statut de l'arbitrage ne peut s'appliquer.

Par ces motifs,

La Commission,

Accorde une licence 2026/2027 à Monsieur KAJDAN Pierrick pour le club C.I.E. Imphy et dit que M. KAJDAN Pierrick ne pourra couvrir le club du C.I.E. IMPHY qu'à compter de la saison 2030/2031.

La présente décision est susceptible de recours dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain de la notification de la présente auprès de la Commission d'Appel du District.

Situation Adrien BIANCHI

Club formateur : Association Jeunes de ST FORGEOT

Club quitté : Association Jeunes de ST FORGEOT

Nouveau club : FC Chateau Chinon Arleuf

La commission, dit que Mr BIANCHI ne pourra couvrir le club de FC Chateau Chinon Arleuf, qu'à compter de la saison 2030/ 2031.

La présente décision est susceptible de recours dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain de la notification de la présente auprès de la Commission d'Appel du District.

2 – ETUDE AU 09 SEPTEMBRE 2026

CLUB	DIVISION	OBLIGATION	MANQUE	ANNEE D'INFRAC TION	AMENDE	SANCTIONS	Commentaire
C.I.E IMPHY N°605084	D1	2 arbitres dont 1 majeur	1	3eme année	360€	6 mutations en moins pour la saison 2027/2028 Non accession en fin de saison 2026/2027	Sous réserve DMA AISSAOUI
U.S LUZY N°548305	D1	2 arbitres dont 1 majeur	0				Sous réserve DMA DESBROSSE
U.S MOULINS N°506434	D1	2 arbitres dont 1 majeur	1	1ere année	120€	2 mutations en moins pour la saison 2027/2028	Pas de renouvelle ment GIRARD
ESN 58 N°582660	D1	2 arbitres dont 1 majeur	0				
FC NEVERS BANLAY N°581138	D1	2 arbitres dont 1 majeur	0				Sous réserve DMA CHAOUCH et EL HAOULY
A.S ST BENIN N°512517	D1	2 arbitres dont 1 majeur	0				Sous réserve DMA MAKHABEE
U.S. CERCY N°506408	D1	2 arbitres dont 1 majeur	1	1ere année	120€	2 mutations en moins pour la saison 2027/2028	
AS CHARRIN N°529428	D2	1 arbitre	0				
F.C ALLIGNY SAINT AMAND EN PUISAYE N°552547	D2	1 arbitre	1	3 ^{ème} année	120€	6 mutations en moins pour la saison 2027/2028 Non accession en fin de saison 2026/2027	Pas de renouvelle ment MANORE
A.S. POUILLY N°506441	D2	1 arbitre	0				

CLUB	DIVISION	OBLIGATION	MANQUE	ANNEE D'INFRAC TION	AMENDE	SANCTIONS	Commentaire
ET.S. DONZY N° 582509	D2	1 arbitre	1	2eme année	80€	4 mutations en moins pour la saison 2027/2028	
U.S. CHARITOISE N°506426	D2	1 arbitre	0				
USC FRANCO PORTUGAISE GARCHIZY N° 528555	D2	1 arbitre	1	4eme année	160€	6 mutations en moins pour la saison 2027/2028 Non accession en fin de saison 2026/2027	
A.S. ST ELOI N°535031	D2	1 arbitre	1	2eme année	80€	4 mutations en moins pour la saison 2027/2028	
U.S. ST PIERRE N°512846	D2	1 arbitre	1	2eme année	80€	4 mutations en moins pour la saison 2027/2028	Pas de renouvelle ment CARDON
F.C.CHATEAU CHINON ARLEUF N°550207	D2	1 arbitre	1	2eme année	80€	4 mutations en moins pour la saison 2027/2028	BIANCHI saison 2030/2031
F.R.LUTHENAY N°514050	D2	1 arbitre	0				
C.S.DU BAZOIS N° 514521	D2	1 arbitre	0				
F.C.CHAULGNES N°581607	D2	1 arbitre	0				Sous réserve DMA KEROUACH
A.S.VARZY N°518170	D2	1 arbitre	0				
J.S MARZY N°522596	D2	1 arbitre	0				
AV.S.FOURCHA MBAULT N°508754	D2	1 arbitre	0				

CLUB	DIVISION	OBLIGATION	MANQUE	ANNEE D'INFRAC TION	AMENDE	SANCTIONS SPORTIVES	
U.S CASTELNEUVIE NNE N°564632	D3	1 arbitre	1	1ere année	40€	2 mutations en moins pour la saison 2027/2028	
A.L.S.C MONTIGNY N°553302	D3	1 arbitre	0				Sous réserve DMA JAULT et SAMI
A.S.L ST PERE N° 537080	D3	1 arbitre	1	1ere année	40€	2 mutations en moins pour la saison 2027/2028	Pas de renouvelle ment BREFORT
F.C IMPHY N°560935	D3	1 arbitre	0	2eme année	80€	4 mutations en moins pour la saison 2027/2028	
O. ST MARTIN D'HEUILLE N°581978	D3	1 arbitre	1	2 ^{ème} année	80€	4 mutations en moins pour la saison 2027/2028	
US LORMOISE N° 581853	D3	1 arbitre	1	4eme année	160€	6 mutations en moins pour la saison 2027/2028 Non accession en fin de saison 2026/2027	Renouvelle ment AFESSAR après le 01/09
ENT.S.DRUY BEARD N°531710	D3	1 arbitre	1	4eme année	160€	6 mutations en moins pour la saison 2027/2028 Non accession en fin de saison 2026/2027	Pas de renouvellem ent BY
F.C MOUX N°532763	D3	1 arbitre	1	3 ^{ère} année	120€	6 mutations en moins pour la saison 2027/2028 Non accession en fin de saison 2026/2027	

CLUB	DIVISION	OBLIGATION	MANQUE	ANNEE D'INFRAC TION	AMENDE	SANCTIONS SPORTIVES	
J.S. BRASSY N°532763	D3	1 arbitre	1	3 ^{ème} année	120€	6 mutations en moins pour la saison 2027/2028 Non accession en fin de saison 2026/2027	
J.S.St REVERIEN N°526941	D3	1 arbitre	0				
A.M.ST SEINOISE N°523615	D3	1 arbitre	0	6eme année	240€	6 mutations en moins pour la saison 2027/2028 Non accession en fin de saison 2026/2027	

Les clubs de D4 doivent avoir un arbitre ou un arbitre de club au sein de leur club.

Les sanctions sportives et financières ne s'appliquent pas aux clubs disputant le championnat de dernière série de district (D4)

AFIN DE VOUS METTRE EN REGLE VIS-A-VIS DES OBLIGATIONS D'ARBITRE AU SEIN DE VOTRE CLUB, une FIA est programmée et débutera pour les 3 premiers jours, du Vendredi 16 Octobre 2026 au Dimanche 18 Octobre 2026 en présentiel au District de la Nièvre de Football.

Les inscriptions se font via portail club uniquement. Inscriptions jusqu'au Mardi 04 Octobre

Extraits du STATUT DE L'ARBITRAGE

« Article 46 - Sanctions financières

Les sanctions financières sont les suivantes :

a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant :

- Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €
- Championnat National 1 : 400 €
- Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €

- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €
- Championnat Régional 1 : 180 €
- Championnat Régional 2 : 140 €
- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 120 €
- Championnats de Football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : liberté est laissée aux Comités Directeurs des Ligues de fixer le montant

b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.

c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 janvier. Au 1er juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

« Article 47 - Sanctions sportives »

1. (...) Les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux Championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1 :

a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de deux unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.

b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de quatre unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison

c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit. Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" en application des dispositions de l'article 164 des 4 Règlements Généraux. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

2. En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

3. La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du présent Statut. La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe Senior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa

précédent. Aucune des deux sanctions ne peut s'appliquer, le cas échéant, à l'équipe participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National. Dans ce cas, la sanction est appliquée à la seconde équipe du club dans la hiérarchie sportive.

4. Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District ou de Ligue pour celles qui n'ont pas de Districts, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.

5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

- a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,
- b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

6. En cas de fusion de clubs, les sanctions financières et sportives doivent être appliquées en tenant compte de la situation de celui des clubs fusionnés dont l'équipe première est hiérarchiquement la plus élevée. Si les équipes premières des clubs fusionnés évoluent au même niveau hiérarchique, le club issu de la fusion doit être considéré :

- . Comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage si l'un des clubs fusionnés était en règle,
- . Comme étant en infraction si les clubs fusionnés étaient eux-mêmes en infraction, étant précisé que le niveau de pénalisation (1ère, 2ème ou 3ème année d'infraction et au-delà) est alors celui applicable à celui des clubs fusionnés qui est le moins pénalisé. "

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission départementale d'appel du District dans un délai de 7 jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 3.1.1. et 3.4.1.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F

Le Président de Séance,
Dominique ATERO



La Secrétaire de Séance,
Océane BROSSARD



COMPTES RENDUS

ACTIVITES DES COMMISSIONS

SAISON 2025/2026



Commission des Compétitions Séniors

Le Président de la Commission, Michel PINGUET

Pour commencer, nous souhaitons la bienvenue à M. Eric GADAT, nouveau membre de cette commission qui s'est réunie à quarante et une reprise cette saison. Les membres ont travaillé de manière collaborative à l'écoute de nos clubs tout en respectant notre règlement.

La composition des groupes pour la saison 2025/2026 a été retardée par l'attente du maintien au niveau national de l'équipe de Cosne, du désengagement des équipes seniors du club de la Charité et du forfait général de l'équipe de Saint Père en début de saison, ce qui a entraîné la poule A départementale 2 à être composée de 11 équipes. A préciser que le calendrier a été établi en présence du Président du club de Varzy (Mr David Letort) et de l'arbitre et dirigeant du club de Varennes Vauzelles (Mr Arnault Saulzet).

La saison a été affectée par les conditions météorologiques catastrophiques, ce qui a entraîné l'annulation générale de la journée du 23 novembre 2025 et sa reprogrammation le 8 février 2026, à noter qu'en date du 28 février 2026, nous avons comptabilisé 74 matchs seniors reportés, en raison d'un épisode pluvieux sur plusieurs semaines. La commission remercie certains clubs d'avoir accepté l'inversion des rencontres pendant la phase aller.

Il est à remarquer que certains clubs ont éprouvé encore des difficultés pour terminer la saison, avec comme constat 21 forfaits et 5 équipes déclarées « forfait général ».

Pour le critérium Féminin, la commission a pris en compte certaines des propositions faites par les clubs lors de la réunion de fin de saison 2024/2025 :

- Un arbitre central officiel désigné pour chaque rencontre (approuvé par la commission des arbitres). Cette décision a été très appréciée par les équipes engagées dans ce critérium.
- Un calendrier en tenant compte des vacances scolaires.
- Reconduction de la formule critérium de la saison précédente.

Cette année, les finales des coupes départementales se sont déroulées sur trois complexes sportifs : Pougues les Eaux, La Charité sur Loire et Guérigny. Nous avons pu assister à des matchs très disputés, dans une ambiance conviviale, et certaines rencontres se sont terminées par des tirs aux buts pour départager les finalistes.

Enfin, je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers tous les membres bénévoles du district pour avoir contribué au bon déroulement de cette saison, ainsi qu'aux deux secrétaires qui ont réalisé un travail exceptionnel tout au long de cette année sportive.

Le Président de la Commission des Compétitions Séniors
Michel PINGUET



Commission de Discipline

Le Président de la Commission, Alain ALDAX

La Commission s'est réunie 40 fois et a traité 188 dossiers.

Au titre des sanctions administratives envers joueurs et dirigeants, nous relevons pour cette saison 2025-2026 : 1701 avertissements et 154 cartons rouges.

A titre de comparaison :

Saison 2024- 2025 : 1910 avertissements et 149 cartons rouges.

Saison 2023- 2024 : 1726 avertissements et 156 cartons rouges.

Nous constatons une diminution de cartons jaunes et une stabilité du nombre de cartons rouges. Nous pouvons nous réjouir qu'il n'y ait pas d'augmentation des incivilités et violences mais nous pouvons aussi déplorer que, malgré les actions entreprises, il n'y a pas de baisse des cartons rouges. C'est regrettable et problématique.

Nous pensons que les clubs ont un gros travail à faire sur leurs licenciés car un grand nombre de sanctions sont consécutives à des paroles, insultes ou menaces verbales qui sont quand même facilement évitables. Le joueur se fait peut-être « plaisir » en insultant l'arbitre mais ce n'est pas sans conséquence pour lui et pour son club.

Comme la saison passée, nous constatons également de plus en plus de dossiers qui concernent les catégories U18 et U15. Le District a été contraint de mettre des arbitres seniors sur certains matchs U18 car nos jeunes arbitres n'étaient pas respectés et quelquefois menacés. Cela est inquiétant et les éducateurs de ces catégories ont un rôle important à jouer afin d'inverser cette tendance. Un entraîneur sur le banc de touche qui critique, crie, conteste après l'arbitre, les joueurs adverses et l'entraîneur verront forcément son comportement imité et amplifié par ses joueurs.

N'oublions pas que ce sont des jeunes arbitres débutants qui officient alors aidez-les en ayant un comportement adapté.

Toujours dans les catégories jeunes, que dire de ces matchs arrêtés dont nous avons la primeur, par la faute de la bêtise et l'irresponsabilité de certains parents. Les clubs doivent veiller à ce début de dérive et rencontrer les parents pour alerter et prévenir.

D'autre part, nous voyons régulièrement passer en Commission des récidivistes qui changent de clubs mais qui ne changent pas de comportements. Ces joueurs vous coûtent cher en amendes donc ne serait-il pas préférable de les laisser en dehors de vos clubs ?

D'autre part de plus en plus de joueurs ou dirigeants ne se déplacent plus pour les auditions en invoquant diverses excuses, voire sans même prévenir et on constate également, pour les rapports demandés, que c'est souvent le Secrétaire du club qui fait les rapports pour toutes les personnes incriminées en changeant seulement quelques mots ou phrases d'un rapport à l'autre.

Difficile donc pour la Commission de se faire une idée précise sur le dossier qu'elle a à traiter.
Nous appelons également les clubs à mettre en garde leurs licenciés sur les sanctions concernant les infractions envers les arbitres qui ont été sérieusement aggravées voire même doublées pour tout ce qui est voies de faits.

Des rappels :

- tout joueur faisant l'objet d'une exclusion ou d'un rapport d'un arbitre doit faire parvenir à la Commission un courrier sur les faits qui lui sont reprochés.
- certains arbitres n'envoient pas leurs rapports dans les délais et les secrétaires perdent du temps à les réclamer plusieurs fois avec des réceptions quelques fois le jeudi !
- Pour les arbitres : il existe des rapports types, qui ont été établis en liaison avec la CDA, et qui permettent d'avoir des informations essentielles pour traiter les dossiers. Il serait bien qu'ils soient utilisés.

La Commission remercie Cécile et Anaïs pour la préparation des dossiers et PV ce qui nous facilite énormément la tâche.

Un grand merci également à Mmes BOITIER, COUTURIER, ROPERTO et MM. BERQUIER, CANU, FRANCE PIBOIN, membres de la Commission pour leurs disponibilités, l'aide apportée et leurs visions des choses sur les dossiers traités. En effet, chaque dossier entraîne des discussions ce qui permet d'essayer d'avoir le meilleur jugement possible même si nous savons que les rapports dont nous disposons et les auditions que nous faisons ne sont pas toujours le parfait reflet des incidents.

Un grand merci à Patrick DUFLOUX qui portait la difficile tâche d'instruire les dossiers lourds de notre commission et qui quitte cette mission.

Nous recherchons une personne qui pourrait remplir ce rôle.

Cette saison 2025/2026 est terminée et le souhait de la Commission pour la saison 2026/2027 serait de voir sur et autour des terrains régner le respect et l'esprit sportif surtout pour les catégories jeunes qui sont l'avenir de notre football. Des valeurs malheureusement qui ont tendance à s'étioler, certainement le reflet de notre société où intolérance et agressivité prennent le pas sur le savoir vivre.

Le Président de la Commission de Discipline
Alain ALDAX



Département Technique Jeunes

La Présidente de la Commission, Sylvie OSBERY

J'ai repris la présidence du Département Technique Jeunes en fin d'année 2025.

L'organisation des différents championnats demeure un travail rigoureux dès le mois de juillet, la commission doit souvent se projeter sans connaître le nombre de clubs engagés.

Cette saison 2025/2026 a été une année compliquée à gérer avec les reports de matchs. Mais la saison s'est terminée avec tous les matchs effectués.

Finalement nous avons mené à bien les championnats jeunes :

* Catégorie U13 : 28 équipes au niveau district plus 2 équipes au niveau régional (ASA VAUZELLES et UCS COSNE) et une équipe U13 R1 (RCNCS),

* Catégorie U15 : 18 équipes au niveau district et 2 équipes au niveau régional (FC NEVERS et UCS COSNE),

* Catégorie U18 : 14 équipes au niveau district et 2 niveaux de pratique,

* Nous avons aussi une catégorie féminine U13-U16F avec 4 équipes.

Dans la continuité de nos Coupes Départementales en U13, U15 et U18, une coupe féminines jeunes a été créée cette année pour la catégorie U13-U16F.

Deux de nos clubs ont représenté le District lors de la finale régionale du Festival U13 : le RC NEVERS CHALLUY SERMOISE et l'ASA VAUZELLES. Autre performance, celle du club de l'AFGP58 qui s'est hissé en finale de la coupe Crédit Agricole U14G contre l'AJA.

En ce qui concerne les plus jeunes, l'évolution administrative et informatique dans la gestion des plateaux a été appréciée permettant de faciliter et clarifier le travail de tous. L'utilisation du FAL a été très acceptable pour cette saison.

Le Projet de Performance Fédéral (PPF) poursuit son développement sur le territoire de la Nièvre. Destiné aux jeunes de 11 à 16 ans, il constitue un dispositif essentiel pour accompagner leur progression, détecter les potentiels et favoriser leur orientation vers les échéances régionales et nationales.

Chez les garçons :

- Près de 300 joueurs observés
- Environ 90 séances réalisées sur l'ensemble des catégories concernées
- Une quinzaine de joueurs convoqués sur des stages ou échéances régionales
- 1 jeune joueur intégrant le Pôle Espoirs de Dijon en U14 à la rentrée 2026.

Chez les filles :

- Près de 50 joueuses observées
- Environ 20 séances réalisées sur l'ensemble des catégories concernées
- 5 à 6 joueuses convoquées sur des stages régionaux
- 1 joueuse U15F ayant également participé à un stage national à Clairefontaine.

Le PPF intègre également des actions spécifiques dédiées au perfectionnement et à la détection des gardiens de but. Au cours de la saison, une vingtaine de jeunes gardiens (U10 à U13) ont ainsi bénéficié d'une dizaine de séances spécifiques, leur permettant de développer leurs compétences et de bénéficier d'un accompagnement adapté aux exigences du poste.

Le futsal constitue un autre axe du PPF, notamment comme support de perfectionnement. Une cinquantaine de jeunes, des catégories U14 à U17, ont été observés au cours de la saison. Parmi eux, 4 à 5 joueurs ont participé à des stages régionaux, tandis que 2 joueurs ont été retenus pour un stage Inter-Ligues au niveau national.

Ces résultats illustrent concrètement l'importance du PPF dans le parcours de formation des jeunes du département. Au-delà de la détection, il permet de créer de véritables passerelles entre les clubs nivernais et les dispositifs régionaux et nationaux, tout en offrant aux jeunes joueurs et joueuses des opportunités supplémentaires de progresser et de se confronter à l'exigence du haut niveau.

Enfin, la formation des jeunes talents s'appuie également sur un réseau de structures scolaires, qui permet de concilier la pratique du football et le parcours scolaire.

Le département de la Nièvre compte ainsi 3 sections sportives scolaires, implantées à Decize, Cosne-sur-Loire et Fourchambault, ainsi que 3 dispositifs aménagés à Clamecy, Corbigny et Luzy.

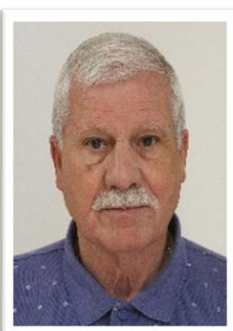
Au total, ce sont près de 200 élèves qui bénéficient, dans le cadre de leur temps scolaire, de séances d'entraînement supplémentaires encadrées par des éducateurs diplômés. Ces dispositifs constituent un véritable complément au travail réalisé en club et contribuent pleinement au perfectionnement, à l'accompagnement et à la formation des jeunes joueurs et joueuses du département.

L'ensemble de ces dispositifs témoigne de la volonté du District de proposer aux jeunes Nivernais un parcours de formation cohérent et diversifié, permettant à chacun de progresser et, pour les plus performants, de poursuivre son parcours vers les niveaux régional et national.

Pour conclure le District remercie chaleureusement l'ensemble des clubs qui ont mis gracieusement leurs installations à disposition pour accueillir ces différentes actions. Leur qualité d'accueil, leur disponibilité et leur engagement contribuent pleinement à la réussite du PPF et au développement de nos jeunes talents sur le territoire.

La rentrée se profile déjà, à bientôt et bonne reprise à tous.

La Présidente du Département Technique Jeunes
Sylvie OSBERY



Commission Statuts et Règlements

Le Président de la Commission, Joseph BERFORINI

Cette commission a compétence pour recevoir, étudier et traiter tout dossier, si nécessaire dans son intégralité dans différents chapitres relatifs, entre autres, aux règlements généraux.

Cette commission siège régulièrement, tout au long de la saison.

Toutes les décisions rendues font l'objet de procès-verbaux qui sont publiés sur le site du District.

Elles sont passibles de recours devant la commission d'appel départementale et régionale.

Sauf pour les Coupes Départementales dont l'éventuel appel reste au niveau départemental.

FMI - FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE SUR TABLETTE

La gestion de la TABLETTE est d'usage obligatoire pour les clubs pour les différentes compétitions organisées en DISTRICT, des équipes de Jeunes dès les U13, des équipes Féminines, des équipes Seniors Masculines.

Les échecs constatés sont encore et toujours dus principalement au non-respect des procédures établies au niveau national.

- En avant match.
- Synchronisation, récupération et préparation non faites en amont du jour et heure de la rencontre.
- Code oublié ou erroné de l'Identifiant club par l'Utilisateur responsable habilité à ouvrir l'application.
- Mauvaises manœuvres d'approche, manque de patience.
- Négligences de mise à disposition de Constat d'Echec (club recevant).

Pour comprendre, analyser un échec, la Commission statue au vu des explications écrites sur le document Constat d'Échec.

En premier la Commission demande au secrétariat gestionnaire l'extraction dans Foot 2000 du LOG correspondant au match. Sur ce LOG apparaissent les différentes opérations faites par les deux équipes concernées dans la préparation du match. Ainsi il est facile de faire des recoupements avec le constat d'échec. Trop souvent ce document, obligatoire en cas de non-réalisation de la F.M.I., est manquant, mal rédigé, non signé par les trois parties concernées, non concordant dans les explications des trois parties.

D'où des amendes forfaitaires DNF au vu du Constat pas concordant, pas convainquant avec le LOG de la rencontre.

Cette saison 2025/2026, 65 échecs ont été constatés contre 109 la saison dernière.

- 1 échec en D1 Sport Comm
- 2 échecs en D3
- 1 échec en U18
- 22 échecs en U13
- 6 échecs en Coupe Conseil Départemental
- 1 échec en Coupe de l'Amitié
- 3 échecs en D2
- 12 échecs en D4
- 10 échecs en U15
- 5 échecs en Critérium Féminin
- 3 échecs en Coupe du District Sport Comm
- 1 échec en Coupe U15

Certes, une nette amélioration de réussite mais beaucoup d'échecs peuvent être évités si chaque UTILISATEUR prend soin de sa tablette, respecte et applique les consignes rappelées ci-dessus.

Au contrôle des FMI pour Absence constatée de Délégué, de Dirigeant, d'Éducateur majeur

- 47 Amendes administratives DNF ont été infligées.

STATUTS ET REGLEMENTS

La Commission est à l'écoute des problèmes spécifiques d'application des règlements dans des situations que les textes ne précisent pas toujours.

Les courriers électroniques permettent à toutes les personnes accréditées d'interroger la Commission sur des questions des règlements de base.

Quelques chiffres : dossiers étudiés pour la saison 2024/2025

RÉSERVE – RÉCLAMATION – ÉVOCATION

SENIORS :

- 15 Réserves d'avant match / 3 réserves fondées / 12 non fondées
- 4 Réclamations d'après match / 2 réclamations fondées / 2 réclamations non fondées
- 4 Evocations fondées / pénalités
- 1 Evocation non fondée
- 3 Matches arrêtés - Effectif minimum en cours de match / pénalités
- 2 Matches perdus après contrôle FMI en Coupe de L'Amitié
- 1 Rencontre perdue par pénalité - absence de documents

JEUNES :

- 2 Réserves d'avant match fondées / pénalités
- 2 Réclamations d'après match non fondées
- 3 Évocations fondées / pénalités
- 3 Matches arrêtés -Effectif minimum en cours de match / pénalités

OBLIGATIONS D'ÉQUIPES DE JEUNES

En concertation avec l'équipe Technique, vérification des obligations des licenciés et d'équipes de jeunes.

Deux étapes immuables :

- La première début novembre pour signaler les clubs en infraction au niveau équipes et au niveau du nombre minimum de jeunes licenciés.
- La deuxième, en fin de saison, avec examen définitif de la situation des clubs. Le nombre de licenciés est comptabilisé à la date du 1^{er} Mars de la saison en cours.

Pour la saison 2025/2026 :

D1 Sport Comm : 1 Club en 2^{ème} année d'infraction

- Application des dispositions financières et sportives DNF

D2 : 1 Club en 1^{ère} année d'infraction

- Application des dispositions financières DNF

D2 : 1 Club en 2^{ème} année d'infraction partielle

- Application des dispositions financières DNF
- Non application des dispositions sportives (Comité de Direction DNF 11/02/2026)

D2 : 1 Club en 2^{ème} année d'infraction

- Application des dispositions financières et sportives DNF

OBLIGATION D'EDUCATEUR

En concertation avec l'équipe Technique.

Elle comprend :

- L'étude d'agrément des éducateurs en charge d'équipe disputant le Championnat de Départemental 1, conformément à l'annuaire du District portant sur les obligations d'encadrement.
- Les demandes de dérogations prévues
- Le contrôle de la présence de l'éducateur déclaré sur la FMI

A chaque manquement sans justification lors d'une journée, les fautifs ont été sanctionnés d'une amende forfaitaire DNF.

Pour la saison 2025/2026 : 1 Club a été pénalisé par manque d'Éducateur diplômé

REMERCIEMENTS

- Remerciements à Cécile et Anaïs, secrétaires du District, pour l'accomplissement du travail important que représente la préparation des dossiers.
- Remerciements à Christian, Christophe, Gilles, Pierre et Thierry, membres assidus de la Commission pour leur disponibilité et le sérieux apporté dans leur engagement dans le respect des règlements en vigueur.

Le Président de la Commission des Statuts et Règlements

Joseph BERFORINI



Commission de l'Arbitrage

Le Président de la Commission, Dominique ATERO

Deux FIA, sous un nouveau format imposé par la Fédération, ont eu lieu cette saison, en Octobre 2025 et Février 2026, permettant de former 19 nouveaux candidats.

Cela nous permet de rester avec un chiffre stable , autour de 100 arbitres.

Huit séances de cours d'arbitres en activité, toujours programmées le premier vendredi du mois, ont cette

année encore connu le succès, avec une quarantaine de présents à chaque séance.

J'en profite pour remercier, au nom de toute la CDA, les 3 clubs qui nous ont accueillis cette saison à cette occasion.

Pour les désignations, un net progrès a été constaté en ce qui concerne les indisponibilités (quelques nouvelles mesures " répressives " mises en place par la CDA ont bien aidé) permettant ainsi à nos désignateurs de leur " simplifier " quelque peu le travail, même si ce dernier reste ardu.

Par contre, les observations ont été plus compliquées à programmer, dû à un calendrier du championnat malmené par la météo, mais également, et toujours, par le manque d'observateurs arbitres dans notre district.

Nous avons finalement réussi à boucler toutes nos observations sur le fil fin Mai.

Notre réservoir de jeunes arbitres district reste important, avec 25 éléments qui restent motivés, sérieux et disponibles pour la plupart.

Cette saison encore, tous nos arbitres de niveau régional seniors et jeunes se maintiennent, ce qui évidemment , est une grande satisfaction pour notre CDA.

Remerciements à tous les membres CDA et à tous nos arbitres qui, pour la grande majorité, restent disponibles pour dépanner la CDA au dernier moment.

Je remercie également celles et ceux qui n'hésitent pas à aider notre commission et ce de quelque façon que ce soit.

Et enfin, la CDA remercie Anaïs et Cécile sur qui nous pouvons toujours et encore compter !!

Le Président de la Commission des Arbitres
Dominique ATERO



Commission des Terrains et Infrastructures Sportives

Le Président de la Commission, Lionel ERAY

La Commission a vu une dizaine d'installations de football conforme au règlement selon leurs niveaux de classement.

Je remercie Cécile pour la partie administrative pour les dossiers FAFA. Certains ont été réglés et terminés, d'autres sont en cours d'étude à la FFF.

Je remercie Anaïs pour la relance de certains dossiers avec les communes et l'élaboration définitive avec la Ligue. Si des clubs ont des projets sur des installations, il faut contacter leurs communes et ensuite se rapprocher du District. Bonne saison à vous tous !

Le Président de la Commission des Terrains et Infrastructures Sportives
Lionel ERAY



Commission d'Appel

Le Président de la Commission, Patrick PONSONNAILLE

Après une précédente saison 2024/2025 « calme » en termes d'appels (3 dossiers), la Commission Départementale d'Appel, pour la saison 2025/2026, s'est réunie 8 fois pour traiter 11 dossiers :

- **7 dossiers ont fait l'objet d'Appel disciplinaire.**
 - Six ont vu la décision de première instance confirmée.
 - Un a vu la décision concernant le club appelant confirmée et l'aggravation d'une sanction pour un joueur du club adverse, par requalification des faits.
- **4 dossiers en Appel réglementaire.**
 - Un appel a été jugé irrecevable pour non-respect des prescriptions réglementaires.
 - Un appel « statuts et règlements » a vu la décision de 1^{ère} instance confirmée.
 - Deux appels « statut de l'arbitrage » ont vu les décisions de 1^{ère} instance confirmées.

Tout comme les précédentes saisons, aucun Appel de la Commission Départementale d'Appel n'a fait l'objet d'un recours auprès des juridictions supérieures (Ligue, CNOSF).

*Le Président de la Commission d'Appel
Patrick PONSONNAILLE*



Commission Statut de l'Arbitrage

Le Président de la Commission, Dominique ATERO

La Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage a pour mission de statuer pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions de district.

Elle statue sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club

Elle vérifie si les arbitres ont bien satisfait aux obligations leur permettant de couvrir leur club

La Commission apprécie la situation des clubs au regard du présent Statut et leur inflige, le cas échéant, les sanctions prévues aux articles 46 et 47.

Cette commission s'est réunie à 3 reprises pour cette saison 2025 / 2026 :

- mi-septembre 2025 : 1 club D1 , 9 clubs D2 et 9 clubs D3 étaient en infraction, soit 19 clubs au total.
- fin Février 2026 : 1 club D1 , 5 clubs D2 , et 7 clubs D3 étaient en infraction, soit 13 clubs au total.
- mi-juin 2026 : 1 club D1, 7 clubs D2 et 7 clubs D3 étaient en infraction, soit un total de 15 clubs.

Le Président de la Commission Statut de l'Arbitrage
Dominique ATERO

Départemental 2 / Unique	Poule A	3
---------------------------------	----------------	----------

Dimanche 27/09/2026 15H

78801541 51658.1	Es Donzy 1- La Charite Us 1		Stade A. Audinet
Arbitre centre	TENAILLE Corentin	2546420357 52 km	.
Arbitre assistant 1			58220 DONZY
Arbitre assistant 2			
78801542 51659.1	Pouilly 1- Nevers-Challuy-Sermo 3		Stade Malaga N°1
Arbitre centre	EUZET David	820578747 53 km	Cd 243
Arbitre assistant 1			58150 POUILLY SUR LOIRE
Arbitre assistant 2			

Départemental 2 / Unique	Poule B	2
---------------------------------	----------------	----------

Dimanche 27/09/2026 15H

78805419 51790.1	Fr Luthenay 1- Fc Chateau Arleuf 1		Stade R. Chaumereuil
Arbitre centre	DEVOUCOUX Gerard	820828552 66 km	Principal
Arbitre assistant 1			58240 LUTHENAY
Arbitre assistant 2			

Départemental 4 / 1	Poule B	7
----------------------------	----------------	----------

Dimanche 27/09/2026 15H

79349733 52901.1	La Machine Uf 3- Fc Chateau Arleuf 2		Stade Etienne Marets 1
Arbitre centre			Lieu Dit Le Pre Charpin
Arbitre assistant 1			58260 LA MACHINE
Arbitre assistant 2			

Critérium Féminin / 1	Poule Unique	8
------------------------------	---------------------	----------

Dimanche 27/09/2026 10H

78804960 51717.1	Us St Pierre 1- Guerigny Urzy A.S. 1		Stade Du Panama 1
Arbitre centre	SAMI Khalid	9604672233	Rue De Beaudrillon
Arbitre assistant 1			58240 ST PIERRE LE MOUTIER
Arbitre assistant 2			
78804964 51721.1	Esn 58 1- Clamecycoise A.S. 1		Stade Banville
Arbitre centre	CROCHET Michael	881819231 75 km	Rue Th. De Banville
Arbitre assistant 1			58380 LUCENAY LES AIX
Arbitre assistant 2			

Championnat U18 / Brassage Automne	Poule A	11
---	----------------	-----------

Samedi 26/09/2026 15H

79235361 52547.1	Coulanges Nevers Us 22- Fc Decize 22		Stade Jean Chorlet
Arbitre centre	ATERO Juan	891810685 5 km	Espace Des Saules
Arbitre assistant 1			10 Allée Pierre De Coubertin
Arbitre assistant 2			58660 COULANGES LES NEVERS
79235362 52548.1	Clamecycoise A.S. 21- Ent. Chatil Cer Moul 21		Stade Tambourinette 1
Arbitre centre	PELLETIER Frederic	820104822 53 km	Terrain Annexe Herbe
Arbitre assistant 1			Tambourinette
Arbitre assistant 2			58500 CLAMECY
79235363 52549.1	Fc Chateau Arleuf 21- La Charite Us 21		Stade Jean Chevrier
Arbitre centre	DAKHLI Jeremy	881819684	Avenue Vauban
Arbitre assistant 1			58120 CHATEAU CHINON
Arbitre assistant 2			

Championnat U18 / Brassage Automne	Poule B	12
---	----------------	-----------

Samedi 26/09/2026 15H

Championnat U18 / Brassage Automne	Poule B	12
---	----------------	-----------

Samedi 26/09/2026 15H

79235856 52593.1	Gj Afgp 58 F. 22- St Pere 21				Stade Les Chanternes
Arbitre centre	CHEREAU Christophe	881821828	47 km		Route De Paris
Arbitre assistant 1					58320 POUQUES LES EAUX
Arbitre assistant 2					
79235857 52594.1	Non affecté - Vauzelles A.S.A. 22				
Arbitre centre					
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					
79627281 52992.1	Non affecté - Ent.Guer Mont Stpier 21				
Arbitre centre					
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					

Championnat U15 D1 / Bassage Automne	Poule Unique	13
---	---------------------	-----------

Samedi 26/09/2026 15H

79236136 52631.1	Vauzelles A.S.A. 2- Nevers Banlay 15				Stade De Francheville
Arbitre centre	KEROUACH Jassim	9602944711	14 km		Rue Du Stade
Arbitre assistant 1					58640 VARENNES VAUZELLES
Arbitre assistant 2					
79236137 52632.1	Gj Afgp 58 F. 1- Coulanges Nevers Us 1				Stade Georges Mérat 2
Arbitre centre	CHEREAU Clement	2548466871	57 km		Terrain Annexe
Arbitre assistant 1					Rue Maurice Pilette
Arbitre assistant 2					58600 GARCHIZY
79236138 52633.1	Fc Decize 1- Cosne Ucs Football 15				Stade Des Halles 2
Indispo Arbitre centre	BESSIERE Marius	9603267316	37 km		Terrain Annexe
Arbitre assistant 1					Avenue Marcel Merle
Arbitre assistant 2					58300 DECIZE

Championnat U15 D2 / Brassage Automne	Poule A	15
--	----------------	-----------

Samedi 26/09/2026 12H30

79236278 52647.1	Ent.Ussp-Decize-Esn 1 - Pouilly 1				Stade Du Panama 1
Arbitre centre	CAMUSAT Baptiste	9602365907	78 km		Rue De Beaudrillon
Arbitre assistant 1					58240 ST PIERRE LE MOUTIER
Arbitre assistant 2					

Samedi 26/09/2026 15H

79236277 52646.1	Ent St Benin La Mach 2- Clamecycoise A.S. 1				Stade Maurice Michel
Arbitre centre	FERNANDES DA MARTA Alban	2548217423			Rue Des Ecoles
Arbitre assistant 1					58270 ST BENIN D AZY
Arbitre assistant 2					
79236279 52648.1	St Pere 1- Ent. Premery/Asgu 1				Stade Municipal
Arbitre centre	DIAS Cilio	891818131			Rte De Croquant
Arbitre assistant 1					58200 ST PERE
Arbitre assistant 2					

Championnat U15 D2 / Brassage Automne	Poule B	14
--	----------------	-----------

Samedi 26/09/2026 15H

79236384 52661.1	Fc Chateau Arleuf 1- Gj Afgp 58 F. 2				Stade Jean Chevrier
Arbitre centre	WINCKLER Renaud	2547111574	67 km		Avenue Vauban
Arbitre assistant 1					58120 CHATEAU CHINON
Arbitre assistant 2					
79236385 52662.1	Ent. Marzy Coulanges 1- Entcercy Chati Moul 1				Stade De La Simonnerie
Arbitre centre	GONZALEZ Loukas	2548221796	25 km		Rue De La Simonnerie
Arbitre assistant 1					58180 MARZY
Arbitre assistant 2					

Championnat U15 D2 / Brassage Automne**Poule B****14****Samedi 26/09/2026 15H**

79236386 52663.1	Cs Corbigny 1- St Benin A.S. 1	Stade Claude Spanoudakis 1
Arbitre centre	LESCUREUX Tymeo	9603453413 30 km
Arbitre assistant 1		Rue Du Champ De Foire
Arbitre assistant 2		58800 CORBIGNY

Départemental 1 Sport Comm / Unique			Poule Unique			1
-------------------------------------	--	--	--------------	--	--	---

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
56631029	50834.1	13/09/2026	U.S. Cercycoise 1 - C.E. Imphy 1	1 - 4		13/09/2026 17:24	F	
56631031	50836.1	13/09/2026	Esn 58 1 - Clamecycoise A.S. 2	3 - 2		13/09/2026 17:38	F	
56631032	50837.1	13/09/2026	Us Moulins 1 - Nevers Banlay 1	1 - 2		13/09/2026 17:25	F	X
56633485	50894.1	13/09/2026	Coulanges Nevers Us 2 - U.S. Luzycoise 1	6 - 3		13/09/2026 19:45	F	
56636655	50915.1	13/09/2026	Nevers-Challuy-Sermo 2 - St Benin A.S. 1	3 - 2		15/09/2026 11:31	G	
56636656	50916.1	13/09/2026	Garchizy As 2 - Vauzelles A.S.A. 3	1 - 2		13/09/2026 14:50	F	

Départemental 2 / Unique			Poule A			3
--------------------------	--	--	---------	--	--	---

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
78801539	51656.1	13/09/2026	Cosne Ucs Football 3 - Chaulgnes F.C. 1	1 - 2		13/09/2026 17:27	F	
78801540	51657.1	13/09/2026	Garchi.Portug 1 - Varzy 1	1 - 1		13/09/2026 17:39	F	
78801543	51660.1	13/09/2026	Nevers Banlay 2 - Alligny St Amand Fc 1	0 - 4		13/09/2026 17:32	F	
78801544	51661.1	13/09/2026	Av.S. Fourchambault 1 - Asc Pougues 2	1 - 1		13/09/2026 17:35	F	

Départemental 2 / Unique			Poule B			2
--------------------------	--	--	---------	--	--	---

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
78805417	51788.1	13/09/2026	As Charrin 1 - Js Marzy 1	3 - 2		13/09/2026 17:21	F	
78805418	51789.1	13/09/2026	Cs Corbigny 2 - As St Eloï 1	0 - 2		13/09/2026 17:31	F	
78805420	51791.1	13/09/2026	Uf La Machine 2 - Cs Chatillon 1	3 - 0		13/09/2026 17:29	F	
78805421	51792.1	13/09/2026	Esn 58 2 - Fc Decize 3	1 - 3		13/09/2026 14:46	F	
78805422	51793.1	13/09/2026	Us Moulins 2 - Us St Pierre 1	2 - 3		13/09/2026 14:31	F	

Critérium Féminin / 1			Poule Unique			8
-----------------------	--	--	--------------	--	--	---

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
78804965	51722.1	13/09/2026	Fc Decize 1 - Clamecycoise A.S. 1	0 - 8		13/09/2026 12:06	F	
78804966	51723.1	13/09/2026	Uf La Machine 1 - Cs Corbigny 1	0 - 21		13/09/2026 12:30	F	
78804967	51724.1	12/09/2026	La Charite Us 1 - Ent. Afgp58 1	6 - 1		12/09/2026 21:22	F	
78804968	51725.1	13/09/2026	Coulanges Nevers Us 1 - As Charrin 1	6 - 0		13/09/2026 12:17	F	
78804969	51726.1	13/09/2026	Us St Pierre 1 - St Reverien 12	1 - 1		13/09/2026 12:07	F	
78804970	51727.1	13/09/2026	Guerigny Urzy A.S. 1 - Esn 58 1	1 - 1		13/09/2026 12:03	F	

Championnat U18 / Brassage Automne			Poule A			11
------------------------------------	--	--	---------	--	--	----

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
79235349	52535.1	12/09/2026	Fc Chateau Arleuf 21 - Coulanges Nevers Us 22	1 - 3		15/09/2026 11:32	G	
79235350	52536.1	12/09/2026	As Charrin 21 - Ent. Chatil Cer Moul 21	2 - 6		15/09/2026 15:47	G	
79235352	52538.1	12/09/2026	Ent. La Mach St Beni 21 - Fc Decize 22	1 - 8		12/09/2026 17:09	F	
79235353	52539.1	12/09/2026	Clamecycoise A.S. 21 - La Charite Us 21	11 - 0		15/09/2026 11:31	G	

Championnat U18 / Brassage Automne			Poule B			12
------------------------------------	--	--	---------	--	--	----

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm.	Arr été
79235843	52580.1	12/09/2026	Esn 58 21 - Vauzelles A.S.A. 22	1 - 3		12/09/2026 17:07	F	

Championnat U15 D1 / Bassage Automne			Poule Unique			13
--------------------------------------	--	--	--------------	--	--	----

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
79236130	52625.1	12/09/2026	Nevers Banlay 15 - Coulanges Nevers Us 1	1 - 0		12/09/2026 17:02	F
79236131	52626.1	12/09/2026	Vauzelles A.S.A. 2 - Cosne Ucs Football 15	1 - 2		12/09/2026 13:40	F
79236132	52627.1	12/09/2026	Fc Decize 1 - Gj Afgp 58 F. 1	0 - 5		12/09/2026 17:39	F

Championnat U15 D2 / Brassage Automne			Poule B	14			
---------------------------------------	--	--	---------	----	--	--	--

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
79236378	52655.1	12/09/2026	Gj Afgp 58 F. 2 - Entcercy Chati Moul 1	5 - 1		12/09/2026 17:14	F
79236379	52656.1	12/09/2026	Fc Chateau Arleuf 1 - St Benin A.S. 1	0 - 1		12/09/2026 18:48	F

Départemental 1 Sport Comm / Unique		Poule Unique		452499						1			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	C.E. Imphy 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	6	2	4
2	Vauzelles A.S.A. 3	6	2	2	0	0	0	0	0	0	5	1	4
3	Esn 58 1	4	2	1	1	0	0	0	0	0	4	3	1
4	St Benin A.S. 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	4	3	1
5	Nevers-Challuy-Sermo 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	4	4	0
6	Nevers Banlay 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	4	1	3
7	Garchizy As 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	4	3	1
8	Coulanges Nevers Us 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	6	5	1
9	Us Moulins 1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0
10	Clamecycoise A.S. 2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	3	6	-3
11	U.S. Luzycoise 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	4	10	-6
12	U.S. Cercycoise 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	7	-6

Départemental 2 / Unique		Poule A		452500						3			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Alligny St Amand Fc 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	5	0	5
2	Chaulgnes F.C. 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	4	2	2
3	Garchi.Portug 1	4	2	1	1	0	0	0	0	0	3	1	2
4	Nevers-Challuy-Sermo 3	3	1	1	0	0	0	0	0	0	4	2	2
5	Cosne Ucs Football 3	3	2	1	0	1	0	0	0	0	4	3	1
6	Nevers Banlay 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	3	5	-2
7	Asc Pougues 2	1	2	0	1	1	0	0	0	0	2	3	-1
8	Av.S. Fourchambault 1	1	2	0	1	1	0	0	0	0	2	4	-2
9	Varzy 1	1	2	0	1	1	0	0	0	0	2	4	-2
10	Pouilly 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	-1
11	Es Donzy 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	4	-2
12	La Charite Us 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	-2

Départemental 2 / Unique		Poule B		452500						2			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	As St Eloi 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	4	0	4
2	Fc Decize 3	6	2	2	0	0	0	0	0	0	4	1	3
3	Js Marzy 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	7	4	3
4	As Charrin 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	3	4	-1
5	Esn 58 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	7	3	4
6	Fr Luthenay 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	3	1	2
7	Uf La Machine 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	3	1	2
8	Cs Corbigny 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	3	3	0
9	Us St Pierre 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	4	7	-3
10	Fc Chateau Arleuf 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	3	-2
11	Cs Chatillon 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	6	-5
12	Us Moulins 2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2	9	-7

Critérium Féminin / 1		Poule Unique		452510						8			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Coulanges Nevers Us 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	20	0	20
2	La Charite Us 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	9	1	8
3	Clamecycoise A.S. 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	8	0	8
4	Ent. Afgp58 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	13	6	7
5	Cs Corbigny 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	22	2	20
6	Fc Decize 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	2	9	-7
7	Guerigny Urzy A.S. 1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0
8	Us St Pierre 1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0
9	Esn 58 1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0
10	St Reverien 12	1	2	0	1	1	0	0	1	0	1	15	-14
11	As Charrin 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	9	-9
12	Uf La Machine 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	33	-33

Championnat U18 / Brassage Automne		Poule A		453374						11			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Clamecycoise A.S. 21	3	1	1	0	0	0	0	0	0	11	0	11
2	Fc Decize 22	3	1	1	0	0	0	0	0	0	8	1	7
3	Ent. Chatil Cer Moul 21	3	1	1	0	0	0	0	0	0	6	2	4
4	Coulanges Nevers Us 22	3	1	1	0	0	0	0	0	0	3	1	2
5	Cosne Ucs Football 38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	Cs Corbigny 21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Fc Chateau Arleuf 21	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	3	-2
8	As Charrin 21	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	6	-4
9	Ent. La Mach St Beni 21	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	8	-7
10	La Charite Us 21	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	11	-11

Championnat U18 / Brassage Automne		Poule B		453374						12			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vauzelles A.S.A. 22	3	1	1	0	0	0	0	0	0	3	1	2
2	Gj Afp 58 F. 22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	Marzy 21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Nevers Banlay 38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	St Pere 21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	Us St Pierre 21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Coulanges Nevers Us 21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Ent Asgu Montigny 21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Esn 58 21	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	3	-2

Championnat U15 D1 / Bassage Automne		Poule Unique		452505						13			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Gj Afp 58 F. 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	5	0	5
2	Cosne Ucs Football 15	3	1	1	0	0	0	0	0	0	2	1	1
3	Nevers Banlay 15	3	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1
4	Vauzelles A.S.A. 2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	2	-1
5	Coulanges Nevers Us 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	-1
6	Fc Decize 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	5	-5

Championnat U15 D2 / Brassage Automne		Poule B		457981						14			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Gj Afp 58 F. 2	3	1	1	0	0	0	0	0	0	5	1	4
2	St Benin A.S. 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1
3	Ent. Marzy Coulanges 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Cs Corbigny 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Fc Chateau Arleuf 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	-1
6	Entercy Chati Moul 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	5	-4